

Intitulé	Coordonnateur Pédagogique Unité d'enseignement Autisme en maternelle (UEMA)
Affectation	- Unité d'enseignement (UE) implantée à l'école Champ Manon d'Yvré l'Evêque accueillant des enfants de 3 à 6 ans avec autisme UE rattachée à un SESSAD (ADAPEI) dont les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM. - Unité d'enseignement (UE) implantée à l'école de Coulans sur Gée accueillant des enfants de 3 à 6 ans avec autisme ou troubles envahissants du développement. UE rattachée à l'AHSS Elles sont réalisées par une équipe associant enseignant et professionnels médico-sociaux.
Secteur d'intervention	L'Enseignement est donné à temps complet à l'école d'Yvré l'Evêque ou à Coulans sur Gée L'enseignant exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et relève de son contrôle pédagogique. Il assure la coordination pédagogique en lien étroit avec le chef de service et les professionnels de l'association.
Missions	L'enseignant : - Coordonne et pilote le projet pédagogique de l'UEMA - Met en œuvre des parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle - Partage un langage et des outils de réflexion communs avec les autres professionnels du SESSAD, - Transmet des informations organisées incluant les apports des autres professionnels à la personne chargée de la supervision - Réalise des évaluations qui permettent les réajustements des projets avec des partenaires - Favorise de bonnes relations professionnelles au sein de l'équipe de l'UEMA et de l'école maternelle - Est garant du projet de l'enfant et des évolutions de celui-ci - Etablit une relation de confiance avec l'enfant et sa famille dont il recueille les avis en respectant la discrétion et le secret auquel chacun a droit.
Compétences	L'enseignant : - Est titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D ou du CAPPEI - A une bonne connaissance du développement de l'enfant et des programmes de la maternelle - Dispose d'une connaissance des troubles du spectre autistique - Est en mesure de travailler en équipe avec des partenaires pluri-professionnels - A des aptitudes de coordination des actions des différents professionnels - Respecte le droit à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille - Se forme ou se tient informé des évolutions de l'accompagnement des élèves avec autisme ou autres troubles envahissants du développement
Quotité	24h d'enseignement par semaine plus 108h annualisées Poste non compatible avec l'exercice de fonctions à temps partiel.